

La Coopération bilatérale entre la République d'Angola et la République Démocratique du Congo : De 1975 à 2013



Evariste MANA Mbumba,

Chef de Travaux.
Département
des Relations
Internationales/Faculté
des Sciences Sociales,
Administratives et
Politiques. Université
de Kinshasa.
evaristomana21@
gmail.com

Introduction

L'Angola et la République Démocratique du Congo (RDC) partagent près de 2.511 km de frontières communes qui vont de l'Atlantique jusqu'aux confins des limites les jouxtant à la République zambienne. Cette fatalité de la nature a fait que les peuples du nord de l'Angola et ceux du sud de la RDC ont quasiment hérité d'une même histoire qui remonte à plusieurs siècles, surtout lorsqu'on sait qu'une bonne partie de leurs ethnies, faisait partie des mêmes royaumes et empires. C'est le cas des Lunda, des Bakongo, des Tshokwe, des Ndembo, des Luena...

La RDC a acquis son émancipation politique dans la vague des indépendances des années soixante, tandis que l'Angola a dû attendre quinze ans après, en 1975, pour arracher, de haute lutte, son accession à la souveraineté nationale et internationale, après une guerre anti-coloniale atroce.

Devenues indépendantes, l'Angola et la RDC ont établi des relations diplomatiques, selon l'inventaire réalisé par la Commission politique, diplomatique et juridique de la Grande Commission Mixte (GCM) République Démocratique du Congo-République d'Angola. De cette Commission sont sortis vingt-cinq accords ⁽¹⁾. Néanmoins, en dépit de la volonté de deux pays de coopérer, il se révèle, lorsqu'on observe minutieusement ces rapports, que ceux-ci évoluent en dents de scie. C'est ce que ne manque de soulever Ngoie Tshibambe lorsqu'il constate qu' : « en Angola, le régime Mobutu a joué le rôle déstabilisant en soutenant les mouvements pro-occidentaux opposés au régime en place d'obédience marxiste-soviétique » ⁽²⁾. Georges Berghezan précise que « considérée comme le Koweït du 21^e siècle, (...) depuis son indépendance, l'Angola connaît huit pays qui s'ingèrent dans ses affaires intérieures : les Etats-Unis, la France, le Zaïre, l'Afrique du Sud, le Cuba, la Russie, le Portugal et les milieux d'affaires brésiliens » ⁽³⁾.

De tous ces pays cités, seule la RDC a des frontières naturelles avec l'Angola. D'où, la particulière attention que les gouvernements de ces deux pays s'accordent réciproquement.

⁽¹⁾ RDC, *Aide-mémoire de la 9^e session de la Grande Commission Mixte République Démocratique du Congo-République d'Angola*, Kinshasa, Novembre 2009, p. 11.

⁽²⁾ Germain NGOIE-TSHIBAMBE, « La politique de bon voisinage : Analyse d'un principe de politique étrangère de la RDC », in *Congo-Afrique*, (Février-Mars 2007) n° 412-413, p. 166.

⁽³⁾ Georges BERGHEZAN, *Trafics d'Armes vers l'Afrique : Pleins feux sur les Réseaux Français et le « savoir-faire » Belge*, Bruxelles, GRIP-Editions Complexe, 2002, p. 37.

Dans cette réflexion, notre démarche consiste à comprendre le haut et le bas cycliques caractérisant les relations bilatérales entre l'Angola et la RDC dans le but de mettre en lumière les motivations réelles qui sous-tendent le parcours sinueux et qui permettent d'envisager l'avenir.

Pour y parvenir, nous avons structuré notre texte en quatre points ci-après : le fondement historique des rapports bilatéraux entre l'Angola et la RDC (1) ; les politiques étrangères de l'Angola et de la RDC (2) ; la coopération entre l'Angola et la RDC (3) ; et, nos observations (4).

1. Fondement historique des relations bilatérales entre l'Angola et la RDC

Point n'est besoin de rappeler que, bien avant la découverte par Diego Cao de l'embouchure du fleuve Congo, l'empire Lunda, l'empire luba, les royaumes Kongo et N'dongo du grand chef N'gola kiluanje étaient les cadres dans lesquels s'exerçait le pouvoir traditionnel qui régentait une bonne partie des Angolais et des Congolais actuels.

En 1884-1885, la Conférence de Berlin a scellé le sort de ces populations, séparées de part et d'autre par des lignes artificielles, allant du « parallèle de Noqui jusqu'à son intersection avec le Kwango, puis du Kwango vers le Sud (...). Un échange de correspondances entre l'Etat Indépendant du Congo et le Portugal des 30 avril et 2 juin 1910 » ⁽⁴⁾ a déterminé les limites entre le Kasai et les bassins du Lualaba et du Zambèze.

Sous le régime colonial, ces peuples ont durement souffert des traitements inhumains de la part des puissances impérialistes. De leur côté, les Congolais qui ont connu les affres de ce qu'on a appelé « le caoutchouc du sang », ont vu leur sort allégé à la suite de la campagne anglo-saxonne contre la rigueur du régime léopoldien. De l'autre côté de la frontière, le renforcement des méthodes d'exploitation mises en place par les Portugais va jeter sur la route la première vague de réfugiés angolais au Congo-Belge dès le début du 20^e siècle.

La lutte pour l'indépendance dans la plupart des pays africains dans les années cinquante, a été l'occasion pour les leaders, tant congolais qu'angolais, de créer les premiers regroupements qui deviendront, par la suite, des partis nationalistes dans ces pays. Ainsi, seront créés l'ABAKO (Alliance

⁽⁴⁾ YAMBA POYO TOMBELA, « Les frontières internationales et les limites provinciales du Katanga », in *Congo-Afrique* (Février 1999) pp. 106-107.

des Bakongo) de Joseph Kasa-Vubu, le MNC (Mouvement National Congolais) de Lumumba, mais aussi l'UPA (Uniao das populações de Angola) qui, plus tard, deviendra le FNLA (Frente Nacional de libertação de Angola) de Holden Roberto et le MPLA (Movimento popular para libertação de Angola) du Docteur Antonio Agostinho Neto.

À l'indépendance du Congo-Kinshasa en 1960, il était clair que c'est à partir de cette capitale que devrait s'amorcer la lutte pour la libération du peuple angolais. Il faut dire que selon Kamitatu Massamba : « l'intérêt du Zaïre (l'ancienne République Démocratique du Congo) pour la cause de la libération angolaise date de Patrice Lumumba. C'est lui qui, en 1960, saisi par le Dr Neto, prit la décision d'octroyer au délégué du MPLA à Kinshasa (qui n'était autre que Holden Roberto) une aide efficace pour la libération de l'Angola (...). Patrice Lumumba, alors Premier ministre, me demanda par une note personnelle, de remettre la somme de FC 500.000 à Holden Roberto sur les fonds secrets du Gouvernement provincial de Léopoldville » ⁽⁵⁾.

Le concours des circonstances a fait que, pendant cette période, le peuple angolais ne s'est pas privé, à l'appel de ses dirigeants à l'étranger, de secouer le joug colonial avec les événements des 4-6 février 1961 qui marquent le début de la révolte contre le pouvoir inique portugais.

Avec l'élimination physique de Lumumba, les manœuvres conduisant à l'indépendance de l'Angola vont s'intensifier à Kinshasa où cohabitent désormais le MPLA et son rival le FNLA. Dès lors, les autorités congolaises vont devoir faire le choix entre ces deux partis. L'avènement au pouvoir, grâce à la CIA, du général Mobutu, va naturellement trancher en faveur du FNLA dont le président, « Holden Roberto entretenait d'étroites relations avec le groupe de Binza et dont le rapport Church établira, à la suite de l'affaire du Watergate, les relations privilégiées avec la CIA » ⁽⁶⁾ (Central Intelligence Agency). Ainsi, les dirigeants du MPLA jugés communistes vont traverser en masse à Brazzaville où ils vont établir officiellement leur quartier général, une fois déclarés « persona non grata » à l'autre rive du fleuve Congo.

Dans cette épreuve la mobilisation des deux camps, à l'approche de l'indépendance, a été telle que « lorsque survient l'effondrement du pouvoir colonial, Mobutu se sent sûr de sa force. Avec l'aide de la CIA et de la Chine, il réarme le FNLA et le précipite à la conquête de Luanda » ⁽⁷⁾, non

⁽⁵⁾ Cléophas KAMITATU MASSAMBA, *Zaïre : le pouvoir à la portée du peuple*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1977, p. 17.

⁽⁶⁾ Idem, p. 18

⁽⁷⁾ Pierre BEAUDET, *Angola : Bilan d'un Socialisme de guerre*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1992, p. 38.

sans avoir appuyé sur terrain cette campagne. « La tentative de prendre Luanda la veille de l'indépendance, par les efforts conjugués de l'armée d'Afrique du Sud, du Zaïre et du FNLA, fut stoppée par l'intervention cubaine, organisée à la hâte, via la Guinée Conakry et le Congo-Brazzaville — l'opération "Carlota", avec le soutien financier de l'ex-URSS »⁽⁸⁾.

Le triomphe du MPLA et alliés permet à ce parti de proclamer l'indépendance de l'Angola, en héritant du pouvoir légué par les militaires portugais aux commandes de l'Etat à Lisbonne. A partir de ce moment, l'Angola et le Zaïre vont inaugurer une nouvelle page dans leur histoire, parce que, en tant qu'Etats souverains et égaux, ils devront entretenir des relations diplomatiques et bilatérales.

⁽⁸⁾ Augusta CONCHIN-GLIA, « Angola : la paix introuvable », in *Géopolitique Africaine* (Novembre 2001), n° 4, p. 161.

2. Politique étrangère de l'Angola et de la RDC

La politique étrangère « consiste dans l'effort du gouvernement d'exercer une influence sur l'évolution des relations internationales dans le sens favorable aux intérêts de son pays. Autrement dit, c'est l'effort de contrôler l'environnement extrasociétal de l'Etat par la préservation des situations favorables et la modification des situations défavorables »⁽⁹⁾. Dès lors, le comportement de ces deux grands voisins est modelé par les grandes lignes dégagées par leur politique étrangère.

Voyons donc, à présent, la quintessence de ces politiques pour comprendre la marche suivie par les relations bilatérales entre l'Angola et la RDC.

⁽⁹⁾ MAMBA WA NGINDU, *Relations Internationales Contemporaines*, Ed. Ifasic, Kinshasa, 2010, p. 282.

1. La politique étrangère de la RDC

La politique étrangère de la RDC voit le jour naturellement avec l'indépendance du pays le 30 Juin 1960. Celle-ci a été expérimentée à partir de la Première République, avant d'être enrichie par les différents régimes qui se sont succédé après. Les principes qui président à la politique étrangère de ce pays comportent généralement les mêmes traits caractéristiques à quelques exceptions près, selon les différents auteurs.

On peut donc considérer que les principes ci-après orientent la diplomatie de la RDC :

- Le nationalisme : ce principe a toujours existé dans la politique étrangère de la RDC. Celui-ci entend, selon Ngoie Tshibambe, « inculquer à tous ceux qui prennent

(¹⁰) Germain NGOIE-TSHIBAMBE, *art. cit.*, p. 161.

part, à quelque niveau que ce soit, aux activités de la politique étrangère du pays, de préférer tout ce qui est propre à la nation en le défendant et en le promouvant par rapport aux intérêts d'autres pays » (¹⁰).

- La vocation africaine : celle-ci est l'expression de la volonté de la RDC de promouvoir la cause africaine avant toute autre considération. Ainsi, ce pays s'engage à concourir à la libération africaine dans ses relations avec l'extérieur. C'est dans ce contexte que nous pouvons comprendre le discours historique du président Mobutu à la tribune des Nations Unies en 1973 où il s'était positionné en faveur des peuples opprimés d'Afrique. Ce n'est donc pas étonnant que ce pays prône la politique de bon voisinage avec tous les pays de la région.
- L'ouverture au monde : conçu en pleine période de la guerre froide, ce principe sonne comme un paravent pour le régime de la Deuxième République dans sa prétention d'entretenir des relations diplomatiques avec tous les Etats, quelle que soit leur tendance idéologique. Avec les évolutions, on peut comprendre que ce principe incarne la volonté de la RDC d'exister à travers des relations complexes avec des partenaires extérieurs dans un monde en mutation permanente.
- Le bon voisinage : dans son sens original, ce principe est le reflet de la volonté des autorités congolaises de garantir la sécurité et la stabilité des institutions nationales à partir de ses frontières. Etant donné qu'en plus de la frontière maritime, le pays compte neuf frontières terrestres. Dans ces conditions, l'existence des rapports de confiance avec des voisins devient une nécessité absolue. En fait, c'est une politique de promotion de la paix, dans la région centrale d'Afrique au regard de la position géographique stratégique que le pays occupe.

Dans la pratique les grandes orientations de la diplomatie congolaise sont :

- L'Afrique : la RDC a des relations diplomatiques avec tous les pays du continent. Cependant, lorsque l'on considère certains indicateurs, notamment, les contacts officiels, on peut se rendre compte que pendant la Deuxième République les meilleurs partenaires du Zaïre étaient le Maroc, le Tchéad, le Burundi

et le Rwanda. Actuellement, il s'agit essentiellement de l'Angola, du Zimbabwe et de la Namibie (dans le cadre de la Southern African Development Community, en sigle, SADC).

- L'Europe occidentale et l'Amérique du Nord : depuis l'indépendance, la RDC entretient de bonnes relations avec les pays de l'Europe occidentale dans les domaines économique, stratégique et diplomatique. D'où, les meilleurs partenaires de la RDC sont la Belgique, la France, les USA, l'Allemagne et l'UE ⁽¹¹⁾ (Union Européenne).

⁽¹¹⁾ Jean-Berchmans LABANA LAYSAY ABAR et LOFEMBE BEKENYA, *La politique étrangère de la République Démocratique du Congo : Structures, fonctionnement et manifestations*, Ed. Sirius, Kinshasa, 2008, p. 93.

2. La politique étrangère de l'Angola

A l'origine, la politique étrangère de ce pays a été conçue, selon Assis Malaquias, comme « une réponse aux diverses pressions qui menaçaient son existence. Spécifiquement, la politique étrangère angolaise vise à accroître la capacité du régime à gagner la guerre civile qui a commencé à l'aube de l'indépendance. Pour atteindre cet objectif fondamental de la politique étrangère, l'Angola a cherché, avant tout, à créer un environnement régional favorable » ⁽¹²⁾.

Cependant, dès lors que la vision de départ a été accomplie, des changements importants ont été opérés en vue de s'adapter à la nouvelle ère de paix et au nouveau contexte régional. Ainsi, les grandes lignes de la politique étrangère de l'Angola peuvent être scindées en deux moments.

⁽¹²⁾ ASSIS MALAQUIAS, « Angola's foreign policy since Independence : The search for domestic security », in *African security review* (2000) Vol. 9 n° 3, p. 1.

A. La politique étrangère angolaise pendant la guerre civile

Le régime du MPLA considère que la survie du pouvoir conquis de haute lutte au départ des colons portugais ne pouvait être conservée que si le nouveau pouvoir à Luanda contribuait à modifier le contexte régional hostile qui l'entourait. Ainsi, la politique étrangère angolaise va se caractériser par les traits suivants :

Au niveau régional

Soutenir les Mouvements de libération nationale et aider à établir des régimes amis dans la région.

Pour les dirigeants du MPLA, aider les mouvements en lutte contre le pouvoir raciste en Afrique australe, c'est s'aider soi-même dans la mesure où ses opposants internes

jouissent des faveurs de ces régimes. L'attente était qu'une fois libérés, ces pays devront fournir l'assistance militaire, économique et diplomatique nécessaire pour permettre au MPLA de résoudre ses problèmes domestiques.

Par conséquent, le nouveau gouvernement angolais fournissait un soutien militaro-diplomatique ouvert et inconditionnel à l'ANC (African National Congress) sud africain, au SWAPO (South West African People's Organization) namibien et au FNLC (Front National de libération du Congo) zaïrois ⁽¹³⁾.

Néanmoins, compte tenu du rôle du Zaïre dans la région et surtout de son implication dans la guerre civile en Angola, dès l'aube de son émancipation, « le président Neto a tenté de se rapprocher du Zaïre. Pour Neto, la normalisation des relations avec le Zaïre était un objectif pragmatique, une première étape essentielle pour accroître la propre sécurité de l'Angola » ⁽¹⁴⁾. L'idée fondamentale consistait à obtenir le rapatriement des sécessionnistes Katangais contre la cessation du soutien zaïrois aux forces du FNLA. A ce propos, Nimy Mayidika Ngimbi témoigne : « Quand je rencontre pour la première fois Agostinho Neto, je suis naturellement impressionné par la stature politique de ce révolutionnaire tranquille (...) Neto m'apparaîtra véritablement comme un homme de paix et sincèrement tourné vers l'avenir. Fort soucieux d'en finir avec les relations en dents de scie entre son pays et le Zaïre, il s'y investira jusqu'à sa mort » ⁽¹⁵⁾. Malgré ce désir, l'histoire a révélé que « chaque pays hôte espérait que les attaques parties de son territoire provoqueraient la chute de l'autre gouvernement » ⁽¹⁶⁾.

Sur le plan international

Concernant les relations privilégiées avec les pays du bloc de l'Est : ayant longtemps louvoyé dans ses relations internationales, la mort précoce du président Neto a vite dissipé les utopies du Non-alignement dont il se réclamait. L'avènement de son successeur, le président Eduardo dos Santos a recadré cette politique en la plaçant résolument à gauche avec une attention particulière accordée à l'URSS (Union des Républiques Socialistes Soviétiques) et à Cuba. Une telle stratégie n'a comme principal but que de résister face aux rébellions du FNLA et surtout, de l'UNITA (Uniao Nacional para Independência Total de Angola), soutenues par le camp occidental.

⁽¹³⁾ ASSISMALAQUIAS, « How to lose a guerilla war », in Coll. Morten Boas & Kevin C. Dunn, *African guerillas : Raging against the machine*, Ed. Lynne Rienner Publishers, Colorado-London, 2007, p. 204.

⁽¹⁴⁾ ASSISMALAQUIAS, art. cit, p. 3.

⁽¹⁵⁾ Jean-Patrick NIMY MAYIDIKA NGIMBI, *Je ne renie rien, je raconte... L'histoire d'un parcours sur un parcours d'histoires*, Ed. L'Harmattan, 2006, p. 226.

⁽¹⁶⁾ WILLIAM ZARTMAN, *La Résolution des Conflits en Afrique*, Ed. L'Harmattan, Paris, 1990, p. 123.

Trouver une issue à la guerre fratricide dans le cadre du système international

Le drame déchirant l'Angola étant la conséquence de la guerre froide, les dirigeants du MPLA avaient résolu de trouver une issue à la guerre civile dans le cadre de ce système. D'où, tous les efforts conduisant à la paix passent directement ou indirectement par les grandes puissances, mais aussi par les organisations internationales. C'est donc dans ce sens que, le processus ayant conduit à la pacification de l'Angola et, partant, de la libération de l'Afrique australe, s'est déroulé, sous l'égide des grandes puissances et de l'ONU, comme l'atteste « l'Accord Tripartite (Angola, Cuba et Afrique du Sud), à New York, pour la paix en Angola et l'indépendance de la Namibie » ⁽¹⁷⁾.

⁽¹⁷⁾ Manuel PEDRO PAVIRA, *JES Uma Vida em Prol da Patria*, Ed. Nzila, Luanda, 2006, p. 47.

B. La politique étrangère de l'Angola après la guerre civile

Naturellement, avec la fin de la guerre civile, le gouvernement angolais ne pouvait que réajuster cette politique étrangère, en tenant également compte de grandes mutations intervenues dans la région et dans le monde. Ainsi, « dans sa stratégie extérieure, l'Angola dispose, pour se repositionner sur la scène régionale et internationale, de sa rente pétrolière et de sa capacité militaire » ⁽¹⁸⁾.

⁽¹⁸⁾ Philippe LEBILLON, ALEX VINES et ASSIS MALAQUIAS, « Au-delà du Pétro-Militarisme : La stratégie Extérieure Angolaise D'Après-Guerre », in *Politique Africaine*, n°110, Ed. Karthala, juin 2008, p. 102.

Sur le plan régional

Après avoir réalisé les objectifs de sa politique étrangère dans son environnement immédiat, le cercle d'ennemis s'est transformé en cercle d'amis, notamment, en Afrique du sud, en Namibie, mais surtout en RDC et au Congo-Brazzaville.

Ayant maîtrisé son arrière-cour, c'est plutôt sur le plan international que l'Angola va déployer une intense activité diplomatique.

Sur le plan international ⁽¹⁹⁾

Le contexte favorable en présence permet au gouvernement angolais de faire passer la reconstruction et le développement parmi les priorités nationales. Ainsi, trois principaux axes seront explorés.

Angola-Russie : le déclin de l'ex-URSS a, tout au long de la décennie nonante, assombri les relations avec ce pays. Il a fallu attendre la célébration, en octobre 2006, du 30^e

⁽¹⁹⁾ ASSIS MALAQUIAS, « Angola's Foreign Policy : Pragmatic Recalibrations », in *Southern African Institute of International Affairs* (May 2011) n° 84, pp. 10-15.

anniversaire du « Traité d'amitié » entre les deux pays, pour assister à la relance de la coopération grâce à la visite du Président angolais à Moscou du 30 octobre au 1^{er} novembre 2006. Trois ans plus tard, lorsque le Président Medvedev visite Luanda, le communiqué final confirme la volonté de deux pays, l'Angola et la Russie, de développer le partenariat dans les secteurs clés des mines, de l'énergie, du transport, des télécommunications, de la coopération technique militaire, de la santé et de l'éducation.

Le partenariat avec la chine : dans le puzzle angolais, initialement, la Chine était du côté de l'UNITA dont elle a eu à former son leader Jonas Savimbi à l'Académie militaire de Nanjing. Après une longue éclipse, la Chine reviendra en 2004 en grande pompe, au moment où l'Angola, en quête de financements pour sa reconstruction, a recouru à Ziang Zemin, à la suite des réserves des pays Occidentaux à s'engager à mettre ce pays sur le rail ⁽²⁰⁾.

⁽²⁰⁾ Camarada Presidente José Eduardo dos Santos, *Discursos 2003-2009*, Vol IV, Gabinete de Coordenação, Estudos e Análise, Secretariado do Bureau Político, Luanda, República de Angola, 2009, p. 18.

Angola-USA : si le régime du MPLA a attendu l'Administration Clinton pour être reconnu par les USA (United States of America), les multinationales américaines, par contre, étaient toujours très bien représentées dans l'extraction du pétrole angolais. Une fois la guerre terminée, le gouvernement angolais devait répondre à un certain nombre de préalables américains, notamment, l'exigence de transparence dans la gestion de la chose publique pour accéder à l'AGO (American growth and opportunity Act) en 2003, puis au TIFA (Trade and Investment Framework Agreement) en 2009. Finalement, c'est en juillet 2010 que l'Angola va conclure avec les Etats-Unis un « Accord de partenariat de dialogue stratégique », qui est une série d'accords bilatéraux dans les domaines de l'énergie, de la sécurité, du commerce et de la promotion de la démocratie.

En ce qui concerne strictement la sécurité, en dehors de la sécurité maritime pour le pétrole du golfe de Guinée, « la sécurité régionale en Afrique centrale, spécialement en RDC, est un domaine dans lequel les deux pays, l'Angola et les USA vont continuer de faire une attention particulière ⁽²¹⁾.

⁽²¹⁾ ASSIS MALAQUIAS, *art. cit.*, p. 15.

3. Coopération bilatérale entre l'Angola et la RDC

L'Angola et la RDC entretiennent des relations dans plusieurs domaines. Hormis les rencontres au sommet, les visites réciproques des personnalités et des experts, le cadre

par excellence qui régit ces relations est la Grande Commission Mixte Angola-RDC qui, à ce jour, se trouve à sa neuvième édition.

Les matières sur lesquelles porte cette coopération peuvent être regroupées en deux catégories : les domaines de la coopération apaisée et les domaines de la coopération sensible.

1. Domaines de la coopération apaisée

Cette coopération comprend plusieurs domaines d'intérêt commun, notamment :

Dans le domaine de transport

Le transport fluvial et maritime : il existe entre ces deux partenaires une Commission Spéciale pour l'Aménagement et l'Entretien du bief maritime du fleuve Congo, réglementé selon l'Arrangement particulier, signé à Kinshasa le 25 octobre 1978.

Le transport ferroviaire : les négociations entre le Zaïre et l'Angola consistent en la gestion des litiges légués par le trafic entre la SNCZ (Société Nationale des Chemins de fer du Zaïre) et le CFB/E.P (Caminho do Ferro de Benguela/ Empresa Publica) bien avant l'interruption du trafic consécutive à la guerre civile en Angola. Il s'agit du règlement des dettes commerciales et du contentieux sur les quarante-neuf wagons citernes de la SNCZ, bloqués en Angola.

Dans le domaine de l'énergie

Dans le domaine des hydrocarbures, l'Angola qui avait fourni à la RDC 34.000 T.M de produits pétroliers pendant la période allant de 1997 à 1998, réclame son dû. La RDC s'engage à payer cette dette suivant les modalités à convenir entre parties ⁽²²⁾.

La création d'une entreprise mixte Sonangol-Congo par Décret Présidentiel, filiale de Sonangol Holding, pour la distribution et la commercialisation des produits pétroliers en RDC, est la preuve tangible de la collaboration entre ces deux pays.

Dans le domaine de la pêche et de l'agriculture

La Pêcherie Industrielle de Moanda (P.I.M) a, sous licence, pêché dans les eaux territoriales angolaises en juillet 1985 pour une durée de 5 mois. Aussi, a-t-il été convenu que les deux parties coopèrent dans le traitement des maladies

⁽²²⁾ RDC, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Aide-mémoire de la 8^e Session de la GCM, p. 6.

(²³) RDC, *Mémo sur les Points inscrits à l'ordre du jour de la V^e Session de la GCM Zaïro-Angolaise à Luanda du 01 au 05 décembre 1986*, pp. 3-5.

(²⁴) RDC, *Aide-mémoire de la 9^e GCM*, op.cit, p. 8.

(²⁵) Rapport de la Réunion de la Sous-commission mixte Défense et Sécurité, Cabinda, Janvier 2009, pp. 4-5.

(²⁶) RDC, P.V visite du Président Joseph Kabila à Luanda, op. cit, p. 3

du manioc et que des stagiaires angolais soient reçus dans les Centres zaïrois adéquats de formation agricole... (²³)

Echanges socio-culturels : l'Accord conclu en 1981 encourage les échanges sur les points suivants : échanges d'enseignants, d'étudiants et de chercheurs, échanges de documentation relative au programme des cours et la tenue des séminaires, colloques et conférences dans différents secteurs de l'enseignement supérieur (²⁴).

Dans le secteur de la défense et de la sécurité, l'avènement de l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques de Libération) au pouvoir à Kinshasa a rendu possible la coopération dans cet important secteur. Une fois le régime du MPR (Mouvement Populaire de la Révolution) enterré en RDC et Sassou Nguessou revenu au pouvoir au Congo-Brazza, avec chaque fois le soutien de l'Angola, ce pays a exigé et obtenu la signature de « l'Accord Tripartite » de Luanda en 1999. Cet Accord a mis en place un mécanisme « Groupe opérationnel mixte », permettant de traquer tous les éléments subversifs dans les zones frontalières communes. C'est, notamment, grâce à cet Accord que le chef de la logistique du FLEC-FAC (Frente de libertação de Enclave de Cabinda-Forças Armadas de Cabinda), José Carlos Nlemvo, a été arrêté, puis transféré à Kinshasa avant son rapatriement à Luanda (²⁵).

En plus, dans le cadre de la restructuration de son armée, la RDC a soumis à l'Angola « le Plan directeur global » de la réforme des forces armées (²⁶). Ainsi, l'Angola participe à la formation de militaires et policiers congolais.

2. Domaines de coopération sensibles

Deux grandes questions divisent ces deux pays voisins sur ce point. Il s'agit de questions des frontières et du problème de l'immigration illégale.

A. Problèmes des frontières terrestre et maritime

La frontière terrestre : le conflit de Kahemba

La zone frontalière dans la localité de Shayimbwanda entre la province angolaise de Lunda Norte et celle du Bandundu en RDC est au centre d'un différend frontalier. L'affaire de Kahemba a éclaté, pour la première fois, en 1954, lorsque l'Administrateur colonial Belge a attiré l'attention de sa hiérarchie, et, en 1988, quand de brèves escarmouches ont opposé les FAZ (Forces Armées Zaïroises) et les FAPLA

(Forças Armadas Popular de Libertação de Angola). Mais, les incidents les plus marquants se sont déroulés en 2006 quand l'Assemblée provinciale du Bandundu et l'Assemblée Nationale de la RDC ont accusé les forces de sécurité angolaises d'avoir investi onze villages congolais, situés entre les bornes 20 et 21 (25) (27).

Selon Tokwaulu, « ces enjeux tiennent dans l'exploitation du diamant sur les terres riveraines du Kwango dans le Territoire de Kahemba par des sociétés minières » (28).

Au moment où, à Kinshasa, le Ministre des Affaires Étrangères Mbusa Nyamuisi et son collègue de l'Intérieur Kalume Numbi étaient au grand jour la cacophonie régnant dans les institutions, à Luanda, pendant ce temps, le Ministre des Relations Extérieures d'alors, Joao Bernardo de Miranda, affirmait devant le Parlement angolais que « les soldats angolais effectuent un mouvement de routine ». Finalement, contre toute attente, à la réunion de concertation avec le chef de la diplomatie angolaise, les deux Ministres congolais vont oublier leur divergence pour admettre que les bornes frontalières n'ont jamais été transplantées (29).

En dépit de ces déclarations, l'Assemblée Nationale de la RDC, à travers la Commission d'enquête constituée à cet effet, maintiendra sa thèse initiale de l'occupation d'une partie du territoire national congolais par l'armée angolaise. Cependant, avec l'apport des Belges et des Portugais, les concertations de Tervuren en octobre 2007 ont essayé, sans y parvenir vraiment, à lever l'équivoque sur ce différend en admettant que, seule la localité de Shakadiata posait réellement problème, compte tenu de sa position à cheval entre les deux pays.

La frontière maritime

Le Plateau continental entre l'Angola et la RDC n'avait jamais été formellement délimité par les Belges et les Portugais pendant l'époque coloniale. Ce qui, naturellement, devrait provoquer des conflits à la longue, surtout que, cette zone allant de Cabinda jusqu'à Soyo, en passant par Moanda est extrêmement riche en hydrocarbures. A ce propos, « les négociations sont ouvertes depuis les années 80 sans qu'il y ait une proposition concrète de la partie angolaise » (30).

La nécessité de faire transiter le gazoduc Cabinda-Soyo, via les eaux territoriales congolaises ont amené les

(27) RDC, Assemblée Nationale, *Rapport de la Commission d'enquête Parlementaire*, Kinshasa 20 Avril 2007, pp. 11-15.

(28) Bernadette TOKWAULU AENA, RDC, *Joseph Kabila : Un pari fou*, Ed. Cœur d'Afrique, Paris, 2010, p. 61.

(29) [http : www.african-time.com /potentiel 26/10](http://www.african-time.com /potentiel 26/10).

(30) RDC, Ministère des Hydrocarbures, S.G, Fiche Technique, n° Min-Hyd/SG/03/2009, p. 5.

multinationales à infléchir la position angolaise. Les pourparlers entre les deux parties ont permis de trouver un Accord sur une « ZIC » (Zone d'Intérêt Commun), s'étendant sur un espace de 15 km. Bien que ratifié par la RDC en mai 2008 et en juillet de la même année par l'Angola, cet Accord a du mal à être appliqué. En fait, en vertu de la loi délimitant des espaces et frontières adoptée le 5 mai 2009 par le Parlement congolais, la RDC a saisi par une requête provisoire, le 11 mai 2009, les Nations Unies, repoussant d'emblée les négociations avec l'Angola en 2014. En clair, la RDC ne veut plus se contenter d'une simple ZIC, du reste aléatoire ; elle veut plutôt que la solution à trouver respecte les normes internationales édictées par la Convention de Montego Bay, c'est-à-dire, 200 miles nautiques, environ 370 km de zone économique exclusive. A ce jour, « la zone maritime pour la République Démocratique du Congo est une bande d'environ 37 km de largeur. Le bloc 0, 1, 2, 15, 16, 31, 32 et l'ultra Deep bloc sont en grande partie sur la zone nationale de la République Démocratique du Congo » ⁽³¹⁾.

⁽³¹⁾ Idem, p. 2.

Comme il fallait s'y attendre, « Luanda n'a pas apprécié le revirement de Kinshasa qui, en adoptant la loi sur la délimitation des frontières, a remis en cause l'Accord précédent (...), ce qui a énervé l'Angola dont les exploitations sont très avancées dans la ZIC » ⁽³²⁾. Ceci est d'autant plus vrai qu'à ce jour, le bloc 15, par exemple, est le joyau des exploitations pétrolières de l'Angola dont les plates-formes Africa Work et Gemini tournent à plein régime sur les champs pétroliers de Kizomba, Saxi... pour le compte d'Exxon.

⁽³²⁾ <http://www.africa-time.com/rdc/nlle> potentiel 26/10.

Entre-temps, l'Angola n'a pas désarmé, l'offensive amorcée sur ce dossier présage que les deux pays sont partis pour en découdre devant les instances onusiennes où, à son tour, le gouvernement du MPLA, par ses actuels Ministres de la Défense Cândido van Dunem et de la Justice Rui Manguera, venait, avec l'apport des experts brésiliens, de déposer à New York, en date du 6 décembre 2013, une requête savamment préparée dans laquelle « l'Angola a prévu d'étendre son espace maritime jusqu'à 350 miles nautiques, conformément à l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer » ⁽³³⁾, soit 150 de plus par rapport à la Zone Economique Exclusive (ZEE).

⁽³³⁾ « DIREITO DO MAR: Extensao da jurisdicção marítima na ONU : Ministro da Defesa entregou o processo na sede das Nações Unidas », in *Jornal de Angola* (Sexta-feira, 13 de Dezembro de 2013), p. 2.

B. L'immigration clandestine

C'est à partir de l'année 2000 que l'immigration clandestine a commencé réellement à peser dans leurs rapports diplomatiques, lorsque l'Angola s'est décidée à mettre de l'ordre dans les zones diamantifères. En réalité, le boom économique de l'Angola, en contrastant avec la crise qui accable la RDC, a naturellement entraîné les jeunes congolais en quête du bien-être en Angola. Malheureusement, ce phénomène ne concerne pas seulement les Congolais, mais aussi les ressortissants Ouest-Africains, lesquels bien souvent transitent par la RDC.

D'où, le refoulement cyclique de ces clandestins, souvent dans des conditions inhumaines. C'est le cas des expulsions massives en :

- juin 2008, de 21.022 hommes, femmes et enfants congolais reconduits à la frontière de Tungunya vers Tembo en provenance des zones minières de Lunda Nord ;
- septembre 2009, de 10.000 congolais expulsés vers les zones frontalières de Yema, Tshanga Nord, Tshanga Sud, Tshela, etc. ⁽³⁴⁾

⁽³⁴⁾ RDC, Aide-mémoire, 9^e GCM, Kinshasa, novembre, 2009, p. 3.

L'escalade dans ces expulsions a failli être atteinte lorsque, la province du Bas-Congo a mis le gouvernement central devant le fait accompli, en renvoyant, en guise de représailles, des milliers de ressortissants angolais. Finalement, les deux pays ont signé en date du 13 octobre 2009 un communiqué conjoint à Kinshasa dans lequel Kinshasa et Luanda avaient convenu de surseoir à ces rapatriements forcés.

4. Nos observations

En scrutant les relations entre l'Angola et la RDC, on se rend compte que celles-ci ont connu deux phases distinctes qui vont de 1975 à 1997, puis de 1997 à ce jour. La première période est marquée par l'avènement de l'Angola à l'indépendance, avec sa cohorte de malheurs causés par la guerre civile ayant suivi ce processus. Pendant ce temps, le président Mobutu a réussi à s'imposer comme médiateur dans les pourparlers entre l'Unita et le Mpla, tout en étant le principal soutien de Jonas Savimbi dans la région. L'autre manifestation de la puissance congolaise pendant cet intervalle de temps a été la pêche expérimentale effectuée par

(³⁵) RDC, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Communiqué de Presse, Kinshasa, juillet 2002, p. 2.

l'entreprise PIM sur les côtes angolaises. La seconde période commence avec la fin du régime Mobutu, consécutive à la guerre de « libération », parrainée notamment par l'Angola. Dès lors, les jeux se sont inversés dans ces relations. Dorénavant, c'est l'Angola qui domine dans ces relations avec ses nombreuses implications en RDC.

Cependant, l'évaluation de ces relations lors des travaux paritaires a établi « le faible niveau d'exécution de la coopération entre les deux pays » (³⁵), bien que plusieurs Accords aient été signés dans un grand nombre de domaines. Néanmoins, à voir comment évoluent ces relations, il y a lieu de penser que l'orientation qui sera donnée au litige pétrolier sur le plateau continental déterminera en grande partie l'avenir de ces relations bilatérales. A ce propos, nous estimons que l'attitude à adopter doit tenir compte de deux réalités, à savoir : la coopération entre l'Angola et la RDC et la présence des multinationales dans le domaine du pétrole.

La coopération Angola-RDC

Seule une bonne diplomatie peut permettre à la RDC de tirer son épingle du jeu dans ce dossier, à un moment où tous les indices démontrent que le rapport de force est largement en faveur de l'Angola. A notre entendement, la décision prise par la partie congolaise de surseoir aux négociations, tout en saisissant les instances juridiques internationales, n'a pas été judicieuse. Nous faisons remarquer que malgré tout, les deux parties étaient en train de progresser quand bien même lentement. En ce moment-là, la RDC devait s'employer à faire admettre à son partenaire l'idée des mécanismes à mettre en place en cas de blocage (chose qui n'a pas été prévue dans les Accords sur la ZIC). Une telle clause aurait donné à la RDC l'opportunité d'impliquer l'Angola dans une éventuelle voie juridictionnelle, en lieu et place de l'initiative, en solo, entreprise par le Gouvernement de la RDC. Hormis le fait que cette démarche pouvait être longue (encore que l'autre partie devrait librement accepter cette procédure), il est évident qu'au regard de sa faiblesse, même si la RDC obtenait gain de cause, elle aurait du mal à tirer profit de cette situation sur le terrain. D'où, le risque d'un retour à la case départ.

La présence des multinationales

Ces mastodontes économique-financières doivent être impliquées au plus haut point dans la recherche d'une issue à

ce contentieux. Il n'y a pas de doute, mieux que quiconque, elles maîtrisent tous les relevés cartographiques de cette zone, en plus de la haute technologie dont elles disposent pour l'extraction des hydrocarbures. A ce niveau, seul le pays disposant d'une grande force d'attraction aura gain de cause dans ce litige. Il est important de savoir que, vu leur puissance, ces firmes peuvent se permettre d'étendre l'espace maritime en faveur de tel ou tel pays côtier, au fur et à mesure que de nouveaux champs sont découverts.

Aussi, il apparaît de plus en plus évident que la présence de nombreux intermédiaires officiels et occultes dans ce domaine fait croire qu'un centre d'ordonnancement clairement identifié fait défaut à la RDC. L'imbroglie entre la RDC et l'entreprise anglaise Tullow Oil sur le lac Albert a, dans une large mesure, contribué à assombrir davantage l'image de la RDC dans le monde des affaires.

Tous ces faits entraînent d'énormes manques à gagner à la RDC. D'ailleurs, aujourd'hui, certaines entreprises plient bagage pour s'installer juste en face sur les côtes angolaises. C'est le cas de Chevron qui a quitté la RDC pour l'Angola ⁽³⁶⁾. Et pourtant, compte tenu de son retard dans ce domaine, la RDC devrait au contraire mettre en place des mesures incitatives vis-à-vis des grandes firmes pétrolières dont elle devrait gagner la confiance.

⁽³⁶⁾ <http://www.digital-congo.net>

Conclusion

Les relations entre l'Angola et la RDC sont dictées par des nécessités inhérentes à la géographie et à l'histoire séculaire qui engendrent des réalités existentielles. D'où, la nécessité d'affronter en commun des problèmes qui les contraignent à coopérer, même quand le contexte politique n'est pas favorable. En réalité, l'évolution des relations entre ces deux pays voisins est la résultante des fluctuations incessantes dans le monde, notamment, la guerre froide hier et, la course aux ressources stratégiques rares aujourd'hui, avec la mondialisation. Babi et Mapianda reconnaissent que pendant la confrontation Est-Ouest les causes de la discorde « n'étaient souvent que militaires, depuis le premier régime au pouvoir à Luanda ; mais surtout durant le mandat de Mobutu à Kinshasa, elles viennent de virer à l'économique » ⁽³⁷⁾, à l'instar de conflits des frontières à Kahemba et dans le littoral. Il faut admettre que les relations interétatiques ne sont ni affectives et, encore moins conviviales ; elles sont plutôt fondées sur

⁽³⁷⁾ Babi KUNDU et MAPIANDA, « Le pétrole de Moanda au Bas-Congo : Qui en bénéficie ? », in *Southern Africa Resource Watch* (novembre 2008) n° 2, p. 31.

le principe de l'équilibre des forces entre acteurs dans la préservation de leurs intérêts. On comprend alors aisément que le Zaïre des années 70-80 ait exercé son leadership sur l'Angola. Le renversement de rôle à ce jour permet à l'Angola de marquer de son empreinte ces relations. Sous l'angle du *realpolitik*, nous pensons qu'il est de bonne guerre que l'Angola cherche à tirer la couverture de son côté en ce moment ; ce que la RDC n'avait pas compris du temps de sa splendeur. En plus, en réaliste, personne ne peut nous faire croire que tout le soutien angolais au régime de l'AFDL n'était que du pur bénévolat.

(³⁸) H. E D W A R D CARR, *The Twenty Years Crisis : 1919-1939*, éd. Perential, New York, p. 103.

Partant du fait que le constat établi en politique internationale par Carr E.H en son temps qu'« en nos jours ce n'est pas une coutume de tenir compte du faible » (³⁸) est toujours d'actualité, il appartient donc à la RDC de se requinquer sur le plan de la gouvernance politique et économique, mais aussi dans ses services régaliens pour espérer traiter, dans l'avenir, d'égal à égal, avec le voisin angolais dans les différents dossiers qui les mettent aux prises. A notre avis, seule cette approche pourrait garantir le futur des relations de la RDC non seulement avec l'Angola, mais aussi avec l'ensemble des pays de la région. ■